



PRE DIAGNOSTIC PROPRIETE INDUSTRIELLE

Le pré diagnostic a pour finalité d'effectuer une **évaluation des besoins** en matière de propriété industrielle des P.M.E. et de donner une vision prospective des **atouts compétitifs** pouvant être générés par la propriété industrielle.

Proposé aux **P.M.E. innovantes** ayant peu ou pas recours à la propriété industrielle et notamment au brevet.

La prestation est réalisée par un **expert de l'INPI** ou par un **spécialiste en propriété industrielle** (Conseil en Propriété Industrielle, Consultant, Arist,...).

Financé par l'INPI, avec une participation du Conseil Régional (dans certaines régions).

Quand la prestation n'est pas réalisée par un expert de l'INPI, la prise en charge des coûts de prestation est plafonnée à 1 500 €TTC. Celle-ci est versée directement auprès du prestataire.

Où s'adresser ?

Auprès de la délégation régionale INPI la plus proche
Auprès de votre réseau régional RDT

